COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 MAI 2017

Présents : Messieurs Arnaud HOURDIN, Laurent CLAVEL, Michel LE POOLE, Pierre LECUTIER, Bernard FEYS, Jean PICHAVANT, François-Xavier SCHÜTZ,

Absents excusés : Catherine BAVANT, Susan SAUNDERS (pouvoir à M Le Poole), Xavier MONSAINGEON (pouvoir à J. Pichavant), Gerald HAMPEL (pouvoir à F-X Schütz)

Président de séance : Arnaud HOURDIN

Secrétaire de séance: Michel Le Poole

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 avril 2017

Le compte-rendu de la séance du 26 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

DCM n°25-2017

DON DE LA SOCIETE DE TOURNAGE MERLIN PRODUCTIONS AU PROFIT DE LA COMMUNE

Le 6 juin 2017, une séquence de la série française « Clem' saison 8 » doit être tournée dans les rues du village et principalement au Lavoir de Rennemoulin de 14 heures 30 à 19 heures.

Afin de remercier la commune de Rennemoulin qui va faciliter les conditions du tournage, la société Merlin Productions s'est engagée à faire un don de 1 000 € au profit de la commune.

Vu l'article L. 2541-12 du code général des collectivités territoriales, stipulant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'acceptation des dons et legs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le don de 1 000 € réalisé par la société Merlin Productions, sise 7-15 rue du Dôme, à Boulogne Billancourt (92100) au profit de la commune de Rennemoulin.

DCM n°26-2017

AFFAIRE DERRIEN/COMMUNE DE RENNEMOULIN : ORDONNANCE DU 28/04/2017 ET DECISION DE NON APPEL

Rappel de l'affaire qui oppose les Epoux Derrien à la Commune de Rennemoulin :

Par une requête enregistrée le 4 juin 2014, les Epoux Derrien, représentés par Maître Turpin, ont demandé au Tribunal administratif de Versailles, l'annulation du titre exécutoire émis le 18 mars 2014 d'un montant de 1.404 euros, assortie d'un dédommagement financier pour la « méconnaissance de leur droit de propriété et la rupture d'égalité devant les charges publiques ».

La commune de Rennemoulin, défendue par Maître Le Baut, a constitué un mémoire de défense concluant à l'« irrecevabilité des conclusions en annulation », ainsi qu'à une demande d'indemnités de 3000 euros.

Les Epoux Derrien n'ayant pas confirmé le maintien de leurs conclusions, tel que requis par le Président du Tribunal administratif de Versailles, ils ont été réputé s'être désistés de leurs demandes. En l'occurrence, la demande d'indemnisation de la commune à charge des Epoux Derrien est également rejetée.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas saisir la Cour administrative d'Appel de Versailles.

Délibération sans objet : Décision modificative n°2 (budget principal)

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Frais d'élaboration du PLU: non obligation d'amortissement

Monsieur le receveur municipal, Sylvère Bolnet, interrogé sur l'obligation d'amortir les frais d'élaboration du PLU s'élevant à 32 345.04 €, compte 202 de l'inventaire, a confirmé que l'amortissement n'était pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Le Conseil municipal ne souhaitant pas amortir ces frais, ce qui se traduirait par une dépense de fonctionnement annuelle inscrite au budget primitif de 3 234.50 € et ce pendant 10 ans, et en contrepartie une recette d'investissement annuelle du même montant pendant 10 ans (opérations d'ordre budgétaires), les opérations comptables correspondantes ne sont pas non plus envisagées.

Mise en place d'une tarification incitative

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est engagée depuis juillet 2016, dans une étude de préfiguration à la mise en place d'une tarification incitative pour la collecte des ordures ménagères sur son territoire.

Dans un premier temps, il a été décidé par le bureau des Maires de VGP du 30 mars 2017, de mettre en œuvre la tarification incitative sur les communes volontaires.

La phase préparatoire devra commencer dès le deuxième semestre 2017, pour un démarrage opérationnel prévu en 2022.

La commune de Rennemoulin s'est portée volontaire pour participer à ce déploiement, afin de poursuivre les actions de sensibilisation au tri sélectif en 2017 et les années à venir (Cf. compte rendu du 22 mars 2017- Le suivi « Qualité Tri » de Versailles Grand Parc).

Une étude d'impact de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères incitative (TEOMi) pour les usagers de VGP est consultable à la mairie ou disponible sur demande par mail à : commune.rennemoulin@wanadoo.fr.

QUESTIONS DIVERSES

Service de la Poste : « veiller sur mes parents »

Ce nouveau service de la poste propose des visites régulières du facteur au domicile des seniors. Cette prestation comprend une ou plusieurs visites hebdomadaires (excepté dimanches, jours fériés et lundi de pentecôte) suivies d'un compte rendu, un service de téléassistance et une mise en relation avec une plate-forme d'assistance petit dépannage.

Si la personne âgée désire en savoir plus sur le service « veiller sur mes parents », son facteur est susceptible de répondre à ses premières questions.

En se connectant sur <u>www.laposte.fr/veillersurmesparents</u>, il est possible de se renseigner sur les formules proposées et de souscrire.

Nuisances sonores aérodrome de Saint Cyr l'Ecole

Une campagne de mesure du bruit a été réalisée autour de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole au printemps/été 2016, huit sites ont été équipés de capteurs sur les communes de Saint-Cyr-l'Ecole, Fontenay-le-Fleury, Villepreux, Plaisir, Noisy-le-Roi, Bailly et Rennemoulin. François-Xavier Schütz a suivi ce dossier pour la commune.

Une note de synthèse restituant les principaux résultats peut vous être communiquée sur demande par mail à <u>commune.rennemoulin@wanadoo.fr</u> et l'intégralité des données de la campagne de mesure du bruit sur les 8 sites documentés est accessible librement sur la plateforme de consultation des données RUMEUR (http://rumeur.bruitparif.fr/).

Elagage et tailles des haies pour la bonne visibilité dans le village

Un courrier recommandé avec accusé réception va être envoyé aux différents propriétaires négligents, qui n'entretiennent pas leur haie donnant sur la voie publique, occasionnant d'une part- un manque de visibilité et d'autre part – une emprise sur le domaine public obérant celui-ci pour les usagers qu'ils soient piétons, cyclistes et conducteurs de véhicules.

Assainissement : réunion publique du 19 juin 2017

Pour rappel, les personnes désirant se procurer le fichier de présentation du schéma directeur d'assainissement exposé lors de la réunion peuvent en faire demande à la mairie par mail à l'adresse : commune.rennemoulin@wanadoo.fr.

Séance levée à 23 heures

Prochains conseils municipaux

- Mercredi 28 juin 2017
- Mercredi 13 septembre 2017
- Mercredi 18 octobre 2017
- Mercredi 22 novembre 2017